

Vendredi 11 décembre 2015

Présents : Monique MEUNIER (Adjointe Urbanisme), Christian REJASSE (Adjoint Travaux), Olivier POUYAU (Conseiller Délégué Travaux), , Joseph ABSI (Adjoint Environnement), Yves PHILIP (Conseiller), Michel FAUGERAS (Conseiller Délégué Urbanisme), GUERRERO Emile (Conseiller Sécurité), Dominique GIRY (Conseiller Délégué Aff. Sociales), Cécile BORDENAVE (Conseillère Déléguée Environnement), Marie-Noëlle BOBIN (Conseillère), Martine INSELIN (Adjointe Affaires Sociales), René RIVES (Pdt Conseil des Sages), Suzanne LEYMARIRE (Conseil des Sages).

Excusés : Dominique LEVEQUE (Conseiller), Yannick BOUTIN (Conseiller), Christophe LAFON (Adjoint Sports, Loisirs),

ORDRE DU JOUR

- > Sécurisation rue d'Aixe
- > Point à date révision PLU
- > Outil de suivi des demandes des « révisions individuelles » pour le PLU
- > Projet Place Libération
- > Projet Résidence des Seniors
- > Dénomination de rues
- > Point sur les travaux en cours et à venir

—

1/ SECURISATION RUE D'AIXE

Monsieur GUERERO rappelle que des accidents de circulation - heureusement sans gravité majeure - ont eu lieu rue d'Aixe. L'analyse de ces accidents a mis en évidence le non respect de la limitation de vitesse et la nécessité de procéder à une réfection et à un aménagement sécurisé de la rue.

Monsieur GUERERO présente à l'ensemble de la commission le support d'information aux riverains qui contient :

- l'historique et la chronologie des accidents
- le relevé d'observations des vitesses de circulation (Sondages du comportement des automobilistes réalisés durant la semaine du 9 au 15 octobre).
- les travaux d'aménagement de sécurisation routière (réfection voirie et signalisation)

Echange

1. Mr GIRY signale un dépôt anormal - sans doute "pirate" - de gravas sur la droite de la rue d'Aixe en descendant.
2. Mr GUERERO indique qu'il prend note de cette information et qu'il va donner suite utile à cette information.

2/ POINT A DATE DE LA REVISION DU PLU

Mr FAUGERAS indique que la totalité des réflexions a été conduite en exploitant l'outil d'élaboration de diagnostic partagé des forces/faiblesses - menaces/opportunités de la commune. Cette vision à 360° permet maintenant de disposer d'une mise en perspective des fondamentaux attendus pour aborder le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il tient à signaler que le travail effectué est dense et riche, qu'il a été porté efficacement par les différentes commissions de la municipalité mais aussi par le Conseil des Sages et l'association Sève de Condat.

Toutes les réflexions du diagnostic préalable ont été retenues et classées de manière thématique.

Les souhaits d'orientation pour le modification du PLU ont été aussi identifiés et triés par thème.

Echange

1. Pour finaliser la synthèse des travaux, Mr FAUGERAS propose un travail commun à celles et ceux qui le souhaitent. La totalité de la commission retient ce principe.
2. Une réunion spécifique de la commission Urbanisme sera en conséquence organisée pour consolider le dossier afin de disposer d'un socle formalisant les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
3. Mme BOBIN et Mr REJASSE interviennent sur la nécessité de travailler, aussi en commission, sur les souhaits majeurs d'orientation de la révision du PLU en les identifiant sur une carte de la commune. Cette action est validée et sera effectuée.
4. Mr FAUGERAS indique qu'il rencontrera prochainement l'association Sève de Condat pour communiquer et échanger sur la totalité des supports présentée lors de la commission.

3. OUTIL DE SUIVI DES DEMANDES DES " REVISIONS INDIVIDUELLES " POUR LE PLU

Mr FAUGERAS présente le fichier de recensement et de suivi des demandes individuelles de révision du PLU. Il fera l'objet d'une actualisation quantitative et qualitative de toutes les demandes personnelles. Au delà de l'outil de suivi qu'il constitue, il a pour but d'être un indicateur de cohérence au regard du PLU révisé. Ce fichier sera joint au dossier global de la révision du PLU.

4/ PROJET PLACE DE LA LIBERATION

Le plan du projet de la place de la Libération est présenté à l'ensemble de la commission. Les éléments relatifs au sens et au contenu du projet sont exprimés.

4.1/ Contexte et enjeux

Le projet de réaménagement de la place est un objectif majeur de la présente mandature. Il vise à valoriser la place pour qu'elle soit, pour tous les Condatois, un lieu de vie agréable, accessible et fonctionnel, tout en préservant et en mettant en valeur la richesse patrimoniale locale. La place doit donner de la lisibilité à l'importance du centre bourg grâce à la cohérence de l'organisation des lieux :

- de circulations pour les piétons , les voitures, les vélos...
- de stationnement des véhicules à la hauteur des besoins identifiés,
- des espaces verts dignes d'un environnement de référence,
- des lieux de rencontres comme le marché, la bibliothèque, les bâtiments significatifs,
- des lieux d'échanges de solidarité intergénérationnelles (projet village Seniors en proximité)
- des moyens d'accessibilité aux commerçants et services... (augmentation densité population => seniors, habitat social, lotissement Le Grand Pré).

A terme, grâce à son aménagement repensé, la place de la Libération sera l'élément central de l'articulation des projets d'urbanisme. Elle constituera la garantie que tous les projets à venir s'intègrent dans une logique de circulation harmonieuse pour l'intérêt collectif. Elle sera le cœur d'un réseau de connexion cohérent entre les différents espaces comme celui de Confluence, les écoles, la Mairie, la Bibliothèque, l'Eglise, les commerces et services, mais aussi des réalisations à venir telles que la maison des Seniors ou les équipements sportifs complémentaires.

Si le centre bourg de Condat sur Vienne se caractérise par la Place de la Libération, il devra aussi culturellement respecter l'histoire et l'origine de la ville

4.2/ Les premiers aménagements

Les aménagements, débutés au mois de novembre, se dérouleront sur 2016 et concernent la Rue de Fortsfeld et la création d'une voie nouvelle entre rue de Limoges et Rue d'Aix .

Cette première tranche comportent deux volets:

- Le premier est de donner toute la puissance d'une zone de circulation apaisée par la réfection, l'embellissement et la mise en valeur significative de la rue de Forstfeld. Elle constituera, par le choix de ces matériaux, le marqueur conceptuel du réaménagement de la place. Son aménagement valorisera, de manière significative, les bâtiments anciens qui se situent autour de la rue dont l'église de Condat.
- Le deuxième est de créer une voie de connexion entre la rue de Limoges et la rue d'Aix, passant devant le parvis de la résidence et l'œuvre d'art. Elle participe aux besoins: de fluidité de la circulation; de l'accessibilité aux commerces existants; de la visibilité de la place de la Libération, de la bibliothèque, de l'église; de l'attractivité du marché et de toute manifestation.

Ces premiers travaux délimitent le périmètre de réaménagement de la place. Les aménagements qui suivront se dérouleront en d'autres phases de travaux qui se traduiront par l'enrichissement:

- d'un parking fonctionnel justement dimensionné, accueillant un marché de qualité pour l'intérêt de tous,
- d'un jardin public favorisant la convivialité, et offrant la perspective de la place de la République et de ses équipements,
- de la réfection du parvis de l'église,
- de la réfection du parvis de la résidence.

Echange

1. Mr. PHILIP indique que la notion de projet n'est plus d'actualité. Pour illustrer il convient, par exemple, de constater que la décision de la démolition du bâtiment de l'ancienne Poste est pour ainsi dire actée au regard du plan d'aménagement présenté. Cette réalisation demandera d'ailleurs une information précise et argumentée à tous les habitants.
2. Mr FAUGERAS indique que le plan d'aménagement a déjà été dans les grandes lignes exprimé aux Condatois. Il signale qu'à l'occasion d'une visite sur site, l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas exprimé de remarque s'y opposant et observé que la place serait, de fait, plus visible pour la perspective locale. Dans le déroulé du projet la phase qui touchera le bâtiment de l'ancienne poste nécessitera effectivement une communication à la hauteur de l'enjeu.
3. Mme BOBIN fait remarquer que la nouvelle voie prévue entre la rue de Limoges et la rue d'Aix n'est pas d'une logique évidente.

4. Mme MEUNIER rappelle que l'objectif de cette voie est de garantir une fluidité de la circulation pour favoriser l'accessibilité aux commerces existants et aux services. Une limitation de vitesse en zone 30 ou 20 KM/H sera par ailleurs étudiée.
5. Mme BOBIN demande si les barrières actuelles situées sur la place seront maintenues dans l'avenir.
6. Mr FAUGERAS précise qu'elles sont à ce jour installées pour garantir l'installation des commerçants présents sur le marché du samedi matin. L'objectif du réaménagement de la place intègre cette obligation d'organisation mais aussi la création de WC publics.

5. PROJET RESIDENCE DES SENIORS

L'avant projet de la résidence est présenté à l'ensemble de la commission. L'objectif est de concrétiser une résidence par l'intermédiaire d'un prestataire associant des logements pour seniors et des logements sociaux.

Il s'agit d'un avant projet pour lequel les éléments structurants ne sont pas encore finalisés.

Echange

1. Mr RIVES Président du CDS remet à la commission un document présentant les propositions du Conseil pour la création de la Maison des Séniors. Il indique que ce document a été rédigé par le Conseil en janvier 2015 et fourni à cette époque aux services de la mairie. L'ensemble du complexe pouvant constituer "un petit village" structuré "en marguerite".
2. Mr FAUGERAS prend note de cette information et précise que le document sera joint dans son intégralité au présent compte rendu en vue d'une utile exploitation.
3. Mme MEUNIER intervient pour signaler que les propositions contenues dans le document seront étudiées dans le cadre de la construction du projet qui à ce jour est bien à l'état d'avant projet.
4. Mme BOBIN tient à signaler qu'il convient d'être précis quand à la présentation d'un projet nommé "Résidence des Seniors". Une réalisation de ce type doit en effet répondre à des normes précises en termes de structures et de services (accessibilité, prestation de services, logement adapté à l'handicap...)
5. Mme MEUNIER rappelle qu'il s'agit d'un avant projet, que l'évolution du dossier passera par l'élaboration d'un cahier des charges qui déterminera les attendus définitifs. Toutes les suggestions constructives sont en conséquence bienvenues.

6. Mr FAUGERAS précise que les commissions à venir comporteront un point à date relatif à ce projet qui passe - pour rappel - par l'obligation préalable d'une révision allégée du PLU concernant les parcelles de terrain nécessaires.

6. DENOMINATION DES RUES

Mme MEUNIER intervient sur la nécessité d'anticiper les noms de rues sur les lotissements à venir. Cette démarche répond au souci de la bonne identification des adresses pour garantir les différents services aux personnes (médical, urgences, pompiers, services postaux, livraisons...)

Elle propose deux thèmes pour nommer les rues de deux futurs lotissements :

- Lotissement "Le Grand Pré" => noms de sportifs régionaux.
- Lotissement "Terre des Vignes" => noms de médecins.

Ces principes sont actés.

7/ POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

1/ Mr Olivier POUYAU intervient pour signaler qu'il y aura lieu de mener une réflexion sur l'agrandissement de l'école maternelle lors d'une commission.

2/ Mr Christian REJASSE indique que les travaux de finitions de l'aménagement près de l'arrêt de bus place Joliot Curie seront effectués.

Sur ce point, Mr Yves PHILIPPE tient à signaler que la structure d'aménagement n'est pas harmonieuse.

Mr REJASSE précise que les riverains sont globalement satisfaits.

3/ Mme Monique MEUNIER informe la commission qu'un jardin du souvenir au Cimetière sera réalisé en régie au premier semestre 2016.

4/ Mr REJASSE informe la commission que des travaux d'aménagement de l'école de musique dans l'ancienne bibliothèque seront effectués en régie.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Rappel: Prochaine commission commune Urbanisme => à définir sur les mois de février ou mars.

Commission
URBANISME

Fin de la réunion – 20h30

